Ständerat

Conseil des Etats

Consiglio degli Stati

Cussegl dals stadis

Commission des institutions
politiques
CH-3003 Berne

www.parlement.ch
spk.cip@pd.admin.ch

À l'att. des gouvernements cantonaux

Le 30 mars 2009

08.515 Initiative parlementaire « Retrait conditionnel d'une initiative populaire en cas d'adoption d'un contre-projet indirect » : lancement de la procédure de consultation

Mesdames et Messieurs les Conseillers d'État,

Le 27 mars 2009, la Commission des institutions politiques du Conseil des États a décidé de lancer une consultation sur l'avant-projet ci-joint auprès des cantons, des partis politiques, des associations faîtières de l'économie, des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national.

La procédure de consultation s'achèvera le **24 avril 2009**. Comme nous l'avions annoncé par lettre aux Chancelleries d'État le 19 février dernier, nous avons en effet décidé, conformément à l'art. 7, al. 3, let. a, de la loi sur la consultation, de raccourcir le délai afin de permettre aux modifications proposées de s'appliquer à l'initiative populaire « Eaux vivantes ».

Le projet vise à donner aux auteurs d'une initiative populaire la possibilité de retirer leur texte en faveur d'un contre-projet indirect, étant entendu – et c'est là la nouveauté – que si le contre-projet indirect est rejeté en votation après avoir fait l'objet d'une demande de référendum, l'initiative sera à son tour soumise au verdict populaire. Ainsi, les auteurs d'une initiative qui seraient prêts à retirer leur texte au profit d'un contre-projet pourraient dorénavant le faire sans risquer de se retrouver les mains vides en cas d'échec du contre-projet.

Vous trouverez ci-joint l'avant-projet d'acte de l'Assemblée fédérale assorti du rapport explicatif. Ces documents peuvent être téléchargés sur Internet à l'adresse suivante : http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html.

Nous vous saurions gré de bien vouloir **envoyer la version électronique de votre avis d'ici au 24 avril 2009** à l'adresse suivante : spk.cip@pd.admin.ch.

Pour toute question ou demande d'informations complémentaires, n'hésitez pas à prendre contact avec Madame Ruth Lüthi (secrétariat CIP, tél. : 031 322 98 04) ou avec Monsieur Hans-Urs Wili (Chancellerie fédérale, tél. : 031 322 37 49).

Vous remerciant de votre précieuse collaboration, nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'État, l'expression de notre considération distinguée.

Hansheiri Inderkum
Président de la commission

Annexes :

- projet envoyé en consultation et rapport explicatif (d, f, i)

ZH, LU, UR, SZ, OW, NW, GL, ZG, SO, BS, BL, SH, AR, AI, SG, GR, AG,TG : d

VD, NE, GE, JU : f

BE, FR, VS : d, f

TI : d, f, i

- liste des destinataires (d, f ,i)